

LE NARRATEUR POLITIQUE.

Quintidi 5 Nivôse , an VI.

(Lundi 25 Décembre 1797)

Détails de l'argent et des effets trouvés chez la maîtresse du feu roi de Prusse. — Echange des pleins-pouvoirs entre les plénipotentiaires français au congrès de Rastadt et le ministre impérial. — Soulèvement dans plusieurs villes d'Angleterre, relativement au nouvel impôt présenté au parlement par M. Pitt. — Evacuation totale de la rive gauche du Rhin par les Autrichiens. — Résolution sur les rentes consolidées de 200 liv. et au-dessous.

P R U S S E.

De Berlin, le 8 décembre.

La comtesse de Lichtenau est toujours retenue à Potsdam avec toute sa suite. On a conduit une de ses dames de compagnie (de Chappui) à Berlin, pour y être interrogée. On a trouvé dans la maison de la favorite 800 mille florins de Hollande, en billets de banque; 300 mille rixdallers, en *billets anglais*; 66 mille rixdallers, en monnaie hollandaise; 30 mille rixdallers, en monnaie prussienne; 300 mille rixdallers en bijoux; & de plus, sur elle, le fameux diamant du grand Frédéric, & qui est évalué à 198 mille rixdallers; le porte-feuille du roi; des lettres de Pitt, de Bengut & de Bedstorosko. Qu'on ajoute encore à ces sommes très-considérables les palais, campagnes, jardins & autres biens de cette femme, & on pourra se faire une idée de ses richesses immenses. Dix-sept caisses d'une énorme grandeur, qui lui appartenoient, ont été saisies sur les frontières de Saxe.

A L L E M A G N E.

De Cassel, le 8 décembre,

Le ministre du landgrave, le même qui a déjà signé notre paix à Bâle, vient de partir *incognito* pour Paris. L'objet de sa mission est, dit-on, de connoître les intentions du directoire, relativement à la réunion de la rive gauche du Rhin à la république française. Il doit se rendre de suite à Rastadt, pour y négocier en conséquence des ouvertures qui lui auront été faites.

De Rastadt, le 16 décembre.

L'échange des pleins pouvoirs entre les ministres français & le ministre impérial a eu lieu le 11 au soir, chez ce dernier.

Les plénipotentiaires français ont assisté aux premières séances. Mais les délibérations ne marcheront avec quelque rapidité, qu'au moment où le pacificateur viendra leur donner l'impulsion de son génie. Les publicistes prétendent que malgré toute l'activité & la bonne intelligence qui pourront régner dans les opérations du congrès, cette assemblée ne pourra durer moins de six mois, sans que la sage fermeté du général Buonaparte, sans que son éloquence laconique & la précision qu'il porte dans toutes ses idées puissent rapprocher ce terme.

Les comédiens français ont ouvert ici, dans le théâtre du château, par une représentation de *Renaud d'Ast* & du *Tableau Parlant*. Le lendemain, ils donneront *L'Amant Jaloux* & la *Mélomanie*.

La direction de la police prend les mesures les plus efficaces pour maintenir l'ordre, la sûreté & l'abondance dans la ville. Une taxe est fixée pour les denrées de première nécessité.

Il paroît ici depuis le commencement de l'ouverture des conférences, une feuille hebdomadaire, qui se publie trois fois par semaine & qui promet d'annoncer au public avec toute l'exactitude & la célérité possibles, ce qui viendra à la connoissance du rédacteur.

De Hanovre, le 15 décembre.

Le ministre d'état de l'électorat, M. de Steimberg, est parti précipitamment pour Berlin, avec son secrétaire intime. On a conçu de vives inquiétudes des mouvemens des troupes françaises vers les frontières de la Hollande.

S U I S S E.

De Bâle, le 20 décembre.

Les magasins des Autrichiens, établis dans le margraviat qui nous avoisine, sont en vente. Les barrières qu'ils avoient placées sur la frontière, sont retirées. Tout le commerce est maintenant libre, comme avant la guerre.

Les troupes impériales, commandées par le général Wolff, se retirent jusqu'à Landshut, dans la Bavière.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 décembre.

Le gouvernement, pour rassurer le commerce, vient de faire publier une liste de 57 vaisseaux de ligne de 110 à 60 canons & de 68 frégates de 40 à 25, qui sont destinés pour la Manche, les mers d'Irlande & les mers du Nord.

Pendant que le projet de finances de M. Pitt va être complaisamment adopté par le parlement, ce ministre est en butte dans le public aux plus violentes attaques. Les papiers de l'opposition sont remplis d'adresses & de pétitions contre le ministère. Les corporations, les habitans des paroisses forment des réunions où l'on jette les hauts cris contre des mesures qui absorbent les propriétés par l'impôt, & qui envahissent la liberté par des loix de circonstances. L'effervescence commence à prendre des caractères allarmans.

On pense que la procession à Saint-Paul, qui doit avoir lieu demain, ne sera pas sans orage; que M. Pitt n'y paroîtra pas, ou qu'il pourroit y être fort mal accueilli par la multitude. Malgré les précautions qu'il a prises pour faire en sorte que l'augmentation des contributions ne portât que

DE PARIS, le 4 nivôse.

sur la classe des plus riches propriétaires; malgré le soin qu'il a eu d'exposer dans les délibérations du parlement, & de faire répéter par tous les journaux ministériels, que cette taxe extraordinaire seroit supportée par 800 mille chefs de familles qui logeoient sous leurs toits 4 millions d'individus, & que la classe pauvre, montant à plus de 3 millions, n'en seroit pas atteinte, la classe industrielle, trop intelligente dans ses intérêts pour ne pas sentir que le contre-coup de ces mesures fiscales ne sauroit manquer de frapper sur elle, s'est soulevée dans différens quartiers de Londres. Hier M. Pitt a été peudu en effigie à Long-Aire. La police est parvenue, mais non sans peine, à dissiper l'attroupement & à arrêter quelques-uns des plus mutins.

L'opposition, malgré ses défaites, montre un calme qui supposeroit la certitude d'une victoire définitive; elle paroît gagner un peu de terrain. A la première lecture du bill de *quadruplement*, l'opposition n'a donné que 15 voix; à la seconde lecture, après les discours de MM. Fox & Shéridan, elle a donné 50 contre 175. Les propositions du ministre, à la troisième lecture, qui doit être suivie d'une résolution définitive, seront encore combattues avec force. La présence de Fox annonce que si, comme il est vraisemblable, le ministre triomphe, la victoire sera au moins disputée.

Hier, les principaux receveurs des divers droits eurent une seconde conférence avec le ministre à Downing Street.

Six vaisseaux de guerre sont revenus de Lisbonne: *la Victoire*, de 100 canons; *le Barfleur*, de 98; *le Saint Georges*, de 93; *l'Edgard*, de 74; *le Diadème*, de 64; & *la Didon*, de 28.

Hier, le ci-devant duc de Berry, qui a abandonné l'armée de Condé, a dû s'embarquer à Hambourg; pour venir à Edimbourg, près de son père le ci-devant comte d'Artois, qui y est toujours.

HOLLANDE.

De la Haye, le 16 décembre.

Dans la séance du 14, la commission des relations extérieures a nonça que le ministre van Haesten, à Vienne, devoit avoir une audience de cérémonie pour la conclusion de la paix lors de l'échange du traité.

On mande d'Utrecht que l'administration de cette province a accédé à l'emprunt de huit pour cent, sauf la sanction du peuple, qui sera à cet effet convoqué.

Dans les sociétés populaires, on signe des pétitions tendant à faire décréter que tous les frais de la précédente guerre contre la France, & que la somme de cent millions accordée à cette république par le traité d'alliance, seront répétés promptement sur les anciens régens qu'on accuse d'avoir été les causes de la guerre & des besoins de la patrie.

L'administration provinciale de Hollande a été convoquée. Après d'assez vives discussions, elle a accédé à une majorité de 37 voix contre 15, à l'emprunt de 8 pour cent décrété par l'assemblée nationale.

La pièce suivante vient d'être publiée par 43 de nos représentans, parmi lesquels sont Blauwt, Wreede, Vouk, van Lan-Gen; elle sera signée par beaucoup d'autres; elle est propre à faire connoître l'esprit qui anime notre convention.

(A demain cette pièce importante qui est dans le sens le plus démocratique.)

» Les ames s'enflamment, les imaginations s'allument. L'amour de la patrie embrâse tous les cœurs républicains. L'expédition d'Angleterre, projetée & prochaine, agite tous les esprits, échauffe le génie national: celui des arts est appelé à partager la gloire de vaincre l'ennemi commun & à délivrer la terre de ses longs crimes, de ses antiques & nouveaux forfaits.

» Déjà les amis de la liberté & des sciences ont imaginé, les uns, des fusées pour incendier les agrès & les voiles de ses flottes; les autres, un camp portatif, une armée d'aéronautes cent fois plus téméraires qu'Icare; d'autres, des escadres invisibles qui, naviguant sous l'eau, traverseroient la Manche, & pénétreroient jusques dans la Tamise.

» Mais pourquoi tant d'efforts inutiles? Avons-nous besoin de reculer, par de vaines découvertes, les bornes du possible, pour vaincre un ennemi à qui notre nom seul inspire de l'effroi? Sont-ils donc si redoutables ces insulaires perfides, qu'il faille mettre à contribution, pour les réduire, le génie, la nature & les arts.

» Que tout s'ébranle, s'agite & s'embrasse! que les quatre-vingt mille invincibles de la grande nation, descendus en torrens du haut des Alpes en germinal de l'an 4, & qui étoient aux portes de Vienne sept mois après, remontent les Alpes étouffées & affranchies! qu'ils traversent comme l'éclair leur patrie & la Manche! & qu'ils viennent tomber comme la foudre sur les murs de Westminster! que les escadres de nos alliés accourent partager leur gloire, apprendre sous eux à vaincre & leur servir d'auxiliaires! que nos flottes nouvelles, dépourvues de l'Italie, réunies aux débris respectables de celles de Toulon, Rochefort & Brest, se mettent en une double haie entre Calais & Douvres; qu'elles forment un pont mille fois plus hardi & plus solide que celui que Xerxès fit bâtir sur l'Hellespont! qu'un double rempart d'airain défende ce pont mobile, à la faveur duquel nos braves descendront sur les bords de la Carthage d'Europe. Que des nombreuses chaloupes canonnières armées dans tous les points des deux républiques, menacent à-la-fois tous les points de ses côtes, & la réduisent par tout à sa foiblesse naturelle, en la contraignant de diviser ses forces, qu'il faut calculer non sur le nombre des vaisseaux qu'elle a dans ses ports, mais de ceux que peut monter à-la-fois le nombre bien moins considérable de ces matelots; enfin, que de nouveaux moyens de combat, dignes du courage français; que l'abordage, qui n'est pas impraticable à nos chaloupes de nouvelle construction, & dont les hommes de génie espèrent trouver le moyen de généraliser l'usage, portent la terreur & la mort sur leurs vaisseaux, & leur fassent éprouver, même sur les flots, la puissance de nos baïonnettes.

» Telles sont les armes qui nous suffisent pour battre cette orgueilleuse rivale, qui n'aura pas impunément soulevé contre nous toutes les puissances du continent.

(Extr. des feuilles officielles.)

— On parle de nombreuses exécutions ordonnées à Marseille par la commission militaire, d'après la loi du 19 fructidor.

— Le nouveau commissaire de la trésorerie, Obclin, est déjà attaqué. On menace les autres de nouvelles dé-

nonciations, s'ils ne s'empresent de donner leur démission.

— Le directoire a ordonné la levée des scellés mis sur les presses de *l'Ami de la Patrie*.

— Les Autrichiens ont entièrement évacué la rive gauche du Rhin, dont nous sommes aujourd'hui en possession, & qui nous restera pour frontière.

— En exécution du traité de Campo-Formio, tous les prisonniers autrichiens qui étoient en France, viennent d'être déclarés libres de retourner chez eux.

Les soldats au service des princes de Wurtemberg, de Hesse-Cassel & de Baden, qui ont fait leur paix particulière, ont la même faculté.

Quant à ceux fournis comme contingent par les électeurs on autres princes de l'Empire, leur renvoi est ajourné jusqu'à la conclusion de la paix de Rastadt.

— Si on en croit des lettres de Hambourg, l'électeur de Bavière est mort à Munich. La voie par laquelle arrive cette nouvelle la rend très-peu vraisemblable; car, par la voie de Bâle ou de Strasbourg, elle eût été sue plutôt à Paris qu'au Nord.

— Des lettres récentes de Pétersbourg démentent tout ce qui a été publié de la folie & du détronement de Paul 1^{er}. Elles annoncent que ce prince a paisiblement quitté une de ses maisons de campagnes & est revenu dans sa capitale, où il a été bien accueilli.

Le ci-devant duc de Choiseul, ancien ambassadeur de France à Constantinople, paroît jouir auprès de ce prince de la plus grande faveur. L'empereur lui a donné des terres considérables & le titre de président de l'académie de Pétersbourg.

A V I S I M P O R T A N T .

Le prix de la souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, & 45 liv. pour un an. Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du *NARRATEUR POLITIQUE*, rue des Moineaux, n^o 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

C O R P S L E G I S L A T I F .

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Présidence du citoyen BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 4 nivôse.

— Un membre présente quelques observations sur le costume des membres des tribunaux de commerce, & demande que la commission chargée de faire un rapport sur le costume à donner aux commissaires de la comptabilité, soit tenue de comprendre dans son travail tous les fonctionnaires publics qui n'ont pas de costume.

Cette proposition est adoptée.

Villers soumet à la discussion le projet de résolution sur les rentes consolidées de 200 liv. et au-dessous.

Le rapporteur expose que la commission s'est d'abord occupée des rentiers perpétuels, qui ont associé leurs intérêts dans la caisse d'épargne de Lafarge.

1^o. Cette caisse possède près de trois millions de rentes

perpétuelles qui appartiennent à un nombre immense de citoyens, qui les ont placées sur près de 130,000 têtes viagères tontinières.

Le nombre des propriétaires n'est pas, à la vérité, aussi grand que celui des têtes, parce que quelques actionnaires possèdent un grand nombre d'actions; mais à cette circonstance près, il paroît constant que le nombre des actionnaires attachés à la caisse de Lafarge présente plus de 30,000 individus, qui, en prenant le terme moyen, ne possèdent pas plus de dix francs de rente perpétuelle.

La loi du 9 vendémiaire, en réduisant au tiers ces modiques rentes, devoit ruiner cet établissement & le grand nombre des citoyens peu fortunés qui y ont placé leurs épargnes; il falloit venir à leur secours.

La résolution remplit cet objet, en convertissant en 500,000 francs de rentes viagères tontinières le million de rentes perpétuelles consolidées dans la caisse d'épargne.

Au moyen de ce sacrifice de 500,000 francs par an, le million de rentes perpétuelles sera amorti au profit de la république, & la quantité 40,000,000 de bons de remboursement des deux tiers seront pareillement amortis; ce qui produira un avantage très-réel à la masse des créanciers de l'état, qui seront affranchis de la concurrence de ces 40,000,000 de bons des deux tiers.

Cette opération cependant, n'auroit pu être faite sans l'aveu des actionnaires de la caisse de Lafarge; mais depuis long-tems ils avoient, par deux pétitions adressées à la convention nationale, émis leur vœu pour la conversion en viager de leurs rentes perpétuelles; & comme alors ils ne demandoient aucun excédent, la loi proposée remplira leur attente, & elle le fera avec une latitude d'équité qu'ils n'attendoient pas dans le tems, qui est devenue indispensable, depuis que leur perpétuel a été réduit des deux tiers.

Il ne faut pas se dissimuler que 500,000 francs à payer en tontines ne fasse pour les finances de la république une charge grave & de longue durée, quoique le *maximum* de l'expectative dévolue à chaque rentier survivant soit limité à 1000 francs, sur chaque tête; mais ce sacrifice se trouve en partie compensé par l'amortissement d'un million de rentes perpétuelles, & par celui de 40,000,000 de bons de remboursement; le reste est la compensation de justice due à la foule de petits rentiers attachés à la caisse d'épargne.

2^o. Ayant aussi déterminé l'espece de faveur qu'il est indispensable d'accorder aux petits rentiers perpétuels, associés à la caisse de Lafarge, il a paru naturel de se servir des mêmes moyens pour améliorer le sort des autres rentiers de 200 liv. & au-dessous, en leur donnant la faculté de se réunir en associations tontinières auxquelles la république donnera les mêmes avantages; c'est l'objet du titre 2 du projet de résolution.

Mais il faut observer,

1^o. Que les nouvelles associations ne pourront exister que lorsque leurs statuts auront été formellement approuvés par le directoire exécutif. Il a paru nécessaire de ne pas exposer le trésor public à traiter avec des hommes dont le caractère n'offriroit pas au moins une garantie morale, ni avec ceux qui, sous des plans fallacieux & des calculs frauduleux, tenteroient d'abuser de la bonfoi des citoyens.

2^o. Ces associations pourront admettre des rentiers de

plus de 200 liv. de rentes consolidées : mais ces derniers retirant leurs bons de remboursement, & n'étant point dans la classe désignée par la loi du 9 vendémiaire, ne recevront en viager tontinier qu'une somme absolument égale à leur perpétuel; sous ce rapport, la nation acquerra, sans aucun déboursé, l'amortissement certain de ce même perpétuel.

3°. Le titre 3 est consacré à ouvrir aux créanciers viagers de 200 liv. & au-dessous la faculté de se réunir aussi en association tontinière.

Mais d'abord l'humanité commandoit de ne pas confondre dans un jeu de tontine les rentiers avancés en âge, qui ne peuvent en attendre les chances.

Alors les octogénaires de 200 liv. & au-dessous recevront la totalité de leurs rentes.

Ceux des sexagénaires & septuagénaires qui consentiront à abandonner les bons de remboursement qui leur appartiennent, recevront, pour l'âge de 60 à 70 ans, la moitié de leur rente, & , pour celui de 70 à 80, les trois quarts.

Quant aux autres petits rentiers viagers de tous les âges, ils auront la faculté de se former en tontines divisées en sept classes; ils recevront alors,

1°. Leur tiers consolidé qui sera hors de la tontine;

2°. Ils auront l'expectative de voir leur rente s'accroître jusqu'à six fois son montant.

3°. Ils auront une part dans l'emploi qui sera fait des bons de leur remboursement.

La rente tontinière sera basée sur une prime annuelle qui sera payée à chaque classe par le trésor public, prime graduée à raison de l'âge des différentes classes.

Il seroit difficile d'évaluer la charge que prépare la résolution au trésor public, il faudroit connoître la quantité des rentiers qui voudroient user des facultés qui leur sont offertes; mais on entrevoit que si le plus grand nombre des petits rentiers perpétuels & viagers prenoit ce parti, cette charge ne surpasseroit pas 4,000,000 liv. de rente viagère tontinière.

A ce prix, on aura rendu la justice annoncée par la loi du 9 vendémiaire; on aura assuré l'amortissement de 3 millions de rentes perpétuelles; on aura aussi amorti de plus la quantité de 100 millions de bons de remboursement; on aura enfin déchargé le grand livre de plus de cent mille parties prenantes, c'est-à-dire de plus du tiers de ce qu'il contient: opération importante qui, en simplifiant les travaux de la trésorerie, produira une grande économie dans son administration.

Ce projet en six titres & qui contient un grand nombre d'articles, est adopté.

On adopte ensuite quelques articles du projet sur les avoués. La discussion est interrompue par le président, qui annonce que la commission des inspecteurs demande un comité général. La proposition est adoptée, & le conseil se forme en comité secret.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 4 nivôse.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution

du 28 brumaire, relative [à la mise en activité de la constitution dans les colonies.

Perrée parcourt les divers titres de la résolution qu'il combat presque tous l'un après l'autre. Le titre relatif aux appels n'est pas exécutable, dit-il, car souvent les vents empêcheront qu'on ne puisse parvenir à la Martinique, par exemple, qui sera le tribunal d'appel de Saint-Domingue.

Il n'est pas possible d'établir un droit de patentes dans un pays où les commerçans & les cultivateurs ne sont pas distingués, & où on ne peut être commerçant sans être cultivateur. D'ailleurs, le commerce est presque toujours fait par des capitaines de vaisseaux. Tout impôt indirect est impossible dans une colonie incendiée; le seul qu'on puisse y percevoir, est le droit d'importation & d'exportation.

Le titre relatif aux biens nationaux est infecté d'inconstitutionnalité, attendu qu'il accorde, par un effet rétroactif insupportable, le droit de résilier les baux existans.

Le titre qui attribue aux tribunaux le droit de juger du fait d'émigration, n'est pas d'accord avec nos loix qui attribuent au directoire le droit de prononcer les radiations de la liste des émigrés.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Il ouvre ensuite la discussion sur la résolution relative aux émigrés d'Avignon & du comtat Venaisin.

Rabaud jeune combat cette résolution comme violatrice de la constitution, attentatoire à la sûreté des personnes & des propriétés, comme étant un abus du pouvoir législatif, & pouvant être une arme meurtrière dans les mains des partisans de Robespierre, qui, par des surprises faites au directoire, peuplent presque toutes les autorités du Midi & y commettent les plus terribles excès.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Bourse du 4 nivôse.

Amsterdam.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{2}$.	Lausanne.....	$\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem cour....	55 $\frac{1}{8}$ $\frac{7}{16}$, 56 $\frac{3}{8}$.	Lond.....	27 l. 5 s., 27 l.
Hamb. 195, 193 $\frac{1}{2}$, 192 $\frac{1}{2}$ pap.		Inscript. 7 l. 5 s. à 7 l., 7 l. 5 s.	
Madrid... 13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.		Bon $\frac{3}{4}$	31 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 13 s. $\frac{1}{2}$, 14 s. $\frac{1}{2}$, 15 s.
Mad. effect.....	15 l.	Bon $\frac{1}{2}$	35 l., 34 l. perte.
Cadix.....	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	105 l.
Cad. effect. 15 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.		Ling. d'arg.....	50 l. 10 s.
Gènes... 94 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.		Piastre.....	5 l. 6 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....	103, 102.	Quadruple.....	81 l.
Lyon.....	$\frac{1}{4}$ per. 15 j.	Ducat d'Hol....	11 l. 12 s.
Marseille.....	1 b. à 15 j.	Guinée.....	26 l.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain..	34 l. 15 s. à 35 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{7}$ b. 10 j.		
Bale.....	$\frac{1}{2}$ ben., $\frac{1}{2}$ per.		

Esprit $\frac{5}{8}$, 560 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 410 à 450 liv. — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 5 s. — Café Martin, 2 l. 8 s., 11 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 6 s., 8 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 2 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. — Sel, 4 liv. 5 s.

A. F., rédac.